

M. DAVEY: Ainsi que sur les genres d'emplois disponibles dans cette région. C'est exact.

M. HARDIE: Je passe à la deuxième catégorie:

(2) Instruire les enfants et les adultes en vue de former un noyau de chefs pour les collectivités indiennes.

Parlons des adultes. Que fait le ministère en vue de former un noyau de chefs chez les Indiens des réserves ou dans la région septentrionale du Canada?

M. JONES: Monsieur le président, cette question pourrait être réservée jusqu'à la discussion des mesures de bien-être, parce que le sujet des chefs dans le domaine social a été à l'ordre du jour des études de la Direction des affaires indiennes depuis quelques années. Nous nous rendons compte du grand besoin de chefs de mouvement chez les Indiens des réserves. Les sujets voulus sont disponibles à condition qu'il soit possible de les guider de quelque manière.

M. HARDIE: Que fait le ministère pour mettre en relief ces qualités de chefs?

M. JONES: J'allais justement aborder ce point, monsieur le président. Nous avons inauguré il y a quelques années des cours d'administration, dirigés par les membres de notre personnel à titre d'essais, un dans chaque province. Les sujets étaient réunis dans une réserve particulière. Ils étaient environ douze à quinze pour chaque cours. Dans chaque réserve, nous choissions un jeune homme marié, ou une jeune femme, qui possédait les qualités désirées et nous les faisons venir à l'endroit choisi pour y suivre un cours d'une semaine. Cette initiative fut par la suite appliquée d'une façon plus générale avec la collaboration des autorités provinciales, dans leurs programmes d'éducation des collectivités. Ces cours de direction, ou d'administration, se continuent encore sous une forme ou sous une autre. Ils comptent maintenant plusieurs années d'existence et ont donné d'excellents résultats.

M. HARDIE: Le ministère a-t-il organisé ces cours de direction dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. JONES: Nous n'avons pas fait grand-chose dans ce sens, monsieur le président.

M. HARDIE: Ma prochaine question portera sur la troisième catégorie:

(3) Préparer les Indiens adultes à l'exercice d'un emploi.

Après que le ministère a préparé un Indien adulte à l'exercice d'un emploi, que fait-on pour le placer là où il pourra utiliser efficacement la formation technique qu'il a reçue? Prenons le cas des Territoires du Nord-Ouest. La Direction a-t-elle approché le ministère des Transports en vue de placer les adultes qui ont reçu une formation technique dans les emplois de conducteurs de tracteurs, ou de chasse-neige, aux aéroports? Votre Direction a-t-elle représenté au ministère des Transports qu'elle a dans les régions du nord, des Indiens compétents pour ce travail et qu'il y aurait lieu de remplir ces postes par des Indiens à mesure qu'il se produit des vacances? L'a-t-on fait? Quelque ministère du gouvernement a-t-il pris cette initiative?

M. JONES: Nous sommes en relations avec tous les employeurs des Territoires du Nord-Ouest et les résultats sont excellents.

M. HARDIE: Quel est le nombre d'Indiens employés par le ministère des Transports dans les Territoires du Nord-Ouest? Pourriez-vous me donner ce renseignement à une réunion prochaine du Comité?

M. JONES: Quand le Comité en sera rendu au chapitre du progrès économique et du bien-être, nous pourrions approfondir cette question, monsieur le président.